



DECISION n° 2019 / 0576 du 6 décembre 2019

Le Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le titre de recettes n° 2019 000 008 doit être réduit de la somme de 339,28€, et passera donc au montant de :

8.006,16€ - 339,28€ = 7.666,88€

Ci-joint certificat administratif en date du 5 décembre 2019, signé par la régisseuse de recettes, détaillant le motif de cette réduction.

La Directrice,

Anne Legile

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement dans les trois mois suivant son intervention.



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée Chantal BLECON, régisseuse de recettes de l'établissement public du Parc national des Cévennes, certifie que le titre 2019 000 008 doit être réduit de 339,28 €.

Il s'agit du loyer 2019 de Madame Anne Legile pour le logement situé

Le titre a été émis début 2019, pour une prévision de 663,08€ par mois, plus un reliquat 2018 d'un montant de 49,20€, soit un total de 8.006,16€.

Mais au mois de mars, conformément aux termes de la convention, la somme de 400,00€ a été déduite de la mensualité, en raison de travaux payés directement par Madame Legile.

Au mois de juillet, une révision a été appliquée, modifiant le montant à payer pour l'année 2019 (voir le décompte ci-joint)

Par conséquent, le titre doit être réduit de : $8.006,16 - 7.666,88 = 339,28€$.

Fait à Florac, le 5 décembre 2019

Chantal Blécon, régisseuse de recettes de l'EP PNC



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. : 33 (0)4 66 49 53 00 • Fax : 33 (0)4 66 49 53 02
www.cevennes-parc.national.fr • info@cevennes-parc.national.fr